



- février 2011 -

ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
RECHERCHE  
& INNOVATION

Stratégie régionale  
2011-2015

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

<b>I</b>	<b>UNE STRATEGIE QUI S'APPUIE SUR UN POTENTIEL ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE CONSIDERABLE.....</b>	<b>P 6</b>
I.1	240 000 ETUDIANTS ET UNE CENTAINE D'ETABLISSEMENTS DE HAUT NIVEAU	
I.2	LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES PARTIES INTEGRANTES DE LA STRATEGIE	
I.3	TOUS LES ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE NATIONAUX SONT IMPLANTES SUR LE TERRITOIRE	
I.4	LE TISSU ECONOMIQUE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	
<b>II</b>	<b>UN CHAMP EN MUTATION.....</b>	<b>P 9</b>
<b>III</b>	<b>UNE AMBITION RENOUVELEE.....</b>	<b>P 10</b>
III-1	UNE STRATEGIE CONCERTEE	
III-2	LES NOUVELLES ORIENTATIONS	
III.2.1	<u>Enseignement supérieur : les étudiants au cœur des priorités régionales</u> .....	<b>P 13</b>
III.2.1.1	Promouvoir une université de la réussite pour tous	
III.2.1.2	Améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants	
III.2.1.3	Maintenir l'effort exceptionnel de la Région Rhône-Alpes pour l'internationalisation des parcours d'enseignement.	
III.2.1.4	Soutenir l'universitarisation des formations sanitaires et sociales	
III.2.2	<u>Recherche : venir en appui du développement économique durable, du développement social et sanitaire et du rayonnement international de Rhône-Alpes</u> .....	<b>P 17</b>
III.2.2.1	Favoriser les coopérations de recherche inter-disciplinaires	
III.2.2.2	Encourager la recherche innovante dans ses formes et son objet	
III.2.2.3	Soutenir les jeunes chercheurs et favoriser l'emploi scientifique	
III.2.2.4	Inscrire les compétences de recherche des ESR au cœur du débat science-société	
III.2.3	<u>Innovation : développer en Rhône-Alpes une véritable culture de l'innovation et assurer un lien efficace entre le monde économique et social et les compétences scientifiques et technologiques</u> .....	<b>P 20</b>
III.2.3.1	Renforcer l'accès à l'innovation pour les PME et les TPE	
III.2.3.2	Appuyer les synergies entre les acteurs de la recherche et acteurs économiques du territoire	
III.2.3.3	Mettre en adéquation l'offre et la demande d'innovation et de connaissances	
III.2.3.4	Soutenir les initiatives ambitieuses, porteuses de nouvelles dynamiques économiques	
III.2.3.5	Soutenir les structures mutualisées de valorisation et d'incubation	
III-3	LES PRIORITES TRANSVERSALES.....	<b>P 23</b>
III.3.1	<u>La recherche d'un développement équilibré des territoires, prenant appui sur les potentialités de chacun</u> .....	<b>P 24</b>
III.3.1.1	Soutenir les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur à partir de la stratégie des territoires, en cohérence avec la politique régionale d'aménagement du territoire	
III.3.1.2	Mobiliser les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche autour des projets de développement dans les sites de proximité	

III.3.2	<u>Une stratégie internationale au service du triangle de la connaissance</u> .....	P 25
III.3.2.1	Encourager les partenariats d'excellence à travers le soutien à des projets de coopération scientifique et technologique de haut niveau	
III.3.2.2	Impulser et soutenir les projets de coopération internationale en émergence	
III.3.2.3	Attirer des talents et des experts de haut niveau scientifique en région Rhône- Alpes	
III.3.2.4	Contribuer à la visibilité des établissements d'ESR rhônalpins	
III.3.3	<u>Contribuer à une nouvelle relation Sciences et Société à travers l'intégration de la dimension « sciences en société »</u> .....	P 26
III.3.3.1	Impliquer pleinement les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur cette préoccupation.	
III.3.3.2	Décrypter la demande sociale par rapport aux évolutions de la recherche et de la technologie, et créer des réseaux régionaux de dialogues correspondants	
III.3.3.3	Mobiliser des experts et des médiateurs pour apporter des éléments de réponse aux interrogations des citoyens, dans un cadre régional et mutualisé.	
<b>IV</b>	<b>LA GOUVERNANCE</b> .....	<b>P 27</b>
	IV- 1 AVANT TOUT, UNE NECESSITE	
	IV- 2 LES CONTOURS DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET TECHNIQUE DE LA POLITIQUE REGIONALE	
<b>V</b>	<b>LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</b> .....	<b>P 28</b>
	V-1 LES PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION DE LA REGION	
	V-2 LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE	
	<u>V.2.1 La problématique financière</u>	
	<u>V.2.2 Les priorités régionales</u>	
<b>VI</b>	<b>LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE REGIONALE</b> .....	<b>P 30</b>
<b>VII</b>	<b>DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES DU 24 ET 25 FEVRIER 2011</b> .....	<b>P 33</b>

## INTRODUCTION

Les formations supérieures, la recherche et l'innovation ne sont pas des solutions parmi d'autres, ce sont les principaux outils dont nos sociétés disposent pour construire le monde de demain. Investir dans ces domaines est devenu une ardente priorité pour la Région Rhône-Alpes.

La formation et la recherche jouent un rôle essentiel dans l'élaboration d'un nouveau modèle de développement. La Région Rhône-Alpes veut ainsi réaffirmer avec force que la connaissance est émancipatrice, qu'elle permet à chacun d'analyser, de comprendre et de s'adapter au monde complexe et en perpétuelle mutation qui l'entoure. Les connaissances nouvelles contribuent à mettre le savoir, son élaboration, sa transmission, son partage au cœur de la cité. Il n'y a pas de véritable égalité entre les citoyens, pas de progrès social, ni de développement durable sans émancipation des individus, sans démocratisation de l'enseignement supérieur, sans développement économique innovant et solidaire, sans participation active et raisonnée, sans débat démocratique, contradictoire sur les usages et limites de la science. C'est pourquoi l'enseignement supérieur et la recherche sont des services publics fondamentaux au service de la justice sociale, du progrès et du développement durable. Dans une relation plus étroite avec les acteurs économiques, ils contribuent à dynamiser nos économies : il s'agit de créer de la valeur et des emplois en fondant la croissance sur la connaissance, en s'appuyant sur les opportunités que permet l'innovation et en exploitant le potentiel de l'éducation et de la recherche. Ce développement d'une « société de la connaissance » est fondé sur le partenariat entre recherche publique et entreprises et sur la formation au meilleur niveau des hommes et des femmes. Il apparaît souhaitable aujourd'hui de faire un pas de plus pour renforcer, coordonner et structurer les relations entre le monde académique d'une part, l'économie et la société dans son ensemble d'autre part.

Le niveau régional s'est déjà imposé comme l'échelon territorial pertinent pour définir des enjeux stratégiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de leur valorisation économique, sociale, écologique, culturelle. Un enseignement supérieur de qualité et une recherche dynamique sont d'incontestables facteurs d'attractivité et de rayonnement. Rhône-Alpes, tournée sur l'Europe et sur le monde, ne peut que souhaiter renforcer son potentiel dans ce secteur.

Rhône-Alpes a fait le choix de s'engager massivement. Elle a ainsi apporté un soutien financier majeur aux structures académiques et aux équipes de recherche. Elle a également su développer des actions destinées à transférer les acquis de la recherche universitaire vers la société, à stimuler la création et le partage des connaissances, à renforcer l'attractivité et la cohésion du territoire ou à promouvoir l'ouverture des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche sur leurs environnements social et international.

Au cours de la mandature 2004-2010, l'effort budgétaire de la Région en faveur de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a représenté près de 40% du budget régional hors compétences obligatoires. 777 millions d'euros ont ainsi été consacrés par la collectivité à l'enseignement supérieur et la recherche.

Au delà de cet engagement budgétaire, la mandature 2004-2010 a été marquée par l'émergence d'un partenariat fort entre la Région et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR). Fondé sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche<sup>1</sup>(SRESR), mis en place dès 2005, ce partenariat a permis aux établissements, dans un cadre pluriannuel leur donnant une visibilité de long terme, de mener à bien des actions partagées avec la stratégie régionale. Les actions les plus emblématiques du premier SRESR ont été :

---

<sup>1</sup> Rhône-Alpes a d'ailleurs été, avec la Région PACA, la première région française à élaborer un tel document cadre. Depuis, la majorité des Conseils régionaux se sont dotés de schémas régionaux pour l'enseignement supérieur et la recherche.

- le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les structures inter établissements via la contractualisation offrant visibilité et pérennité aux stratégies engagées ;
- le soutien exceptionnel à la mobilité internationale des étudiants, doctorants et chercheurs ;
- la structuration des communautés de recherche à l'échelle régionale et l'intervention auprès des jeunes scientifiques (création des 14 «Clusters de recherche » et politique ambitieuse en matière d'allocations doctorales de recherche (ADR) avec plus de 600 thèses entièrement financées) ;
- la création de l'Agence Régionale pour le Développement et l'Innovation (ARDI) ;
- le soutien aux structures mutualisées de valorisation et d'incubation et la contractualisation des réseaux de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI).

A cet effort s'ajoute l'engagement de la Région pour les formations supérieures du sanitaire et du social. En effet, allant en cela au-delà de la compensation apportée par l'Etat lors du transfert de compétences (loi du 13 août 2004), la Région a décidé la création de 372 places de formations dans le supérieur, ce qui correspond à près de 2 millions d'euros de charges de fonctionnement annuelles attribuées aux établissements de formation, et a investi plus de 20 millions d'euros dans les locaux accueillant élèves et étudiants.

Parallèlement, la Région a pris toute sa part dans les volets « enseignement supérieur » et « recherche » du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013. Alors que les engagements de l'Etat sont de 225 M€, ceux de la Région (237 M€<sup>2</sup>) et ceux des autres collectivités (152 M€) sont nettement plus élevés. Ces financements auront permis la réalisation d'une centaine de projets structurants répartis sur les académies de Lyon et de Grenoble autour d'équipements scientifiques, de logements étudiants et d'infrastructures pédagogiques qui renforcent l'attractivité et le potentiel scientifique de la Région et l'efficacité des partenariats entre recherche publique et recherche privée. L'Assemblée Régionale a aussi décidé, en juillet 2009, le principe d'un soutien de 255 M€ à l'ensemble des campus rhônalpins. Elle a choisi de soutenir l'ensemble des campus de Rhône-Alpes. L'objectif de déployer sur l'ensemble des territoires de la Région les moyens d'un accès à l'enseignement supérieur et le développement d'une économie fondée sur la connaissance ne peut se faire uniquement en s'appuyant sur quelques sites majeurs. A l'inverse de politiques d'excellence qui spécialisent les territoires à outrance, elle fait le choix de contribuer à l'émergence de réseaux alliant les acteurs de la formation, de la recherche et de l'économie prenant appui sur leurs spécificités territoriales et permettant d'en assurer le développement équilibré. Rhône-Alpes s'appuie sur une déjà longue expérience de structuration de telles communautés de la connaissance : Minatec, soutenu dès 2001, puis les clusters Rhône-Alpes, mis en place dès 2004, ont constitué leur premières mises en œuvre.

Alors que l'Etat sollicite de plus en plus les Régions pour l'accompagner dans sa politique, il ne crée pas les conditions de leur pleine implication :

- la disparition, prévue en 2015, de la clause de compétence générale peut fragiliser les politiques régionales qui ne seront plus possibles que lorsqu'elles contribuent à la politique de l'Etat ;
- la disparition de leurs marges de manœuvres fiscales vise à inciter les Régions à recentrer leurs interventions sur les domaines relevant de leurs compétences obligatoires ;
- la multiplication des appels à projets nationaux, sans concertation préalable avec les collectivités territoriales bien que, pour la plupart, ils conditionnent l'attribution de financements à un cofinancement de leur part : ces dispositifs laissent peu de place aux Régions pour construire une politique autonome, fondée sur leurs priorités et leurs principes d'actions.

---

<sup>2</sup> L'Enseignement Supérieur et la Recherche représentent 16% des engagements de la Région pour l'ensemble du CPER.

Devant ces incertitudes, la Région a dû revoir ses principes d'intervention et ses modes opératoires. Elle n'entend ni se substituer à l'Etat en prenant en charge des dépenses qui lui reviennent, ni être perçue comme un co-financeur passif, dont l'ambition politique se limiterait à « boucler le tour de table » de projets sélectionnés uniquement par lui.

En tout état de cause, nous entendons défendre les missions fondamentales du service public d'enseignement supérieur et de la recherche dans une logique de réussite de tous et de développement humain durable et de mieux être.

Les instances universitaires et les organismes de recherche doivent être des interlocuteurs privilégiés de la Région.

Dans ce contexte, la Région entend bien, par ses interventions, continuer à favoriser le progrès social et culturel, l'insertion professionnelle, l'égalité des chances, le développement économique, l'essor de l'emploi, le développement durable et l'aménagement solidaire du territoire en s'appuyant sur le potentiel scientifique et académique exceptionnel de Rhône-Alpes. Ces objectifs guident la présente stratégie.

## **I UNE STRATEGIE QUI S'APPUIE SUR UN POTENTIEL ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE CONSIDERABLE**

### **1.1 240 000 ETUDIANTS ET UNE CENTAINE D'ETABLISSEMENTS DE HAUT NIVEAU**

Avec plus de 240 000 étudiants, Rhône-Alpes est la seconde région universitaire de France : elle regroupe sur son territoire plus de 10% de l'effectif national étudiant. Ce vivier de compétences est un atout, il représente aussi un enjeu pour l'avenir : l'accès du plus grand nombre à une formation supérieure de qualité, concourt, à la fois, à une meilleure insertion professionnelle et au développement durable du territoire régional.

Pour remplir cet objectif, Rhône-Alpes dispose d'atouts considérables : huit Universités, une trentaine de Grandes Ecoles et une quarantaine d'instituts de formations sanitaires et sociales. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Université de Lyon »<sup>3</sup> et « Université de Grenoble »<sup>4</sup>, dotés du statut d'établissement public de coopération scientifique, jouent un rôle essentiel dans la mutualisation de la formation et de la recherche et en matière de visibilité à l'international, ils participent naturellement à l'attractivité de notre territoire<sup>5</sup>. L'impératif de visibilité internationale ne doit cependant pas conduire à concentrer l'intervention publique uniquement à Lyon et Grenoble. **Pour la Région, il est impératif que tous les territoires aient accès aux formations et bénéficient de l'apport des universités à leur développement.** Pour cela, elle s'appuie sur les Universités de plein exercice de Saint-Étienne et de Savoie mais aussi sur les antennes universitaires de Roanne, Valence et Bourg-en-Bresse.

---

<sup>3</sup> Membres fondateurs : Université Claude Bernard Lyon-I ; Université Louis Lumière Lyon-II ; Université Jean Moulin Lyon-III ; Université Jean Monnet de Saint Etienne ; Ecole Normale Supérieure de Lyon ; Ecole Centrale de Lyon ; Institut National des Sciences Appliquées de Lyon ; Ecole Nationale des Mines de Saint Etienne

Membres associés : Science Po Lyon ; VetAgro Sup ; Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat ; Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques ; Ecole de Management de Lyon ; Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne ; Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon ; Ecole Nationale des Arts et Techniques du Théâtre ; Institut Polytechnique de Lyon ; Université Catholique de Lyon ; Institut National de la Recherche Pédagogique

<sup>4</sup> Université Joseph Fourier Grenoble-I ; Université Pierre Mendès France Grenoble-II ; Université Stendhal Grenoble-III ; Université de Savoie ; Grenoble INP ; Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

<sup>5</sup> Plus de 26 000 étudiants étrangers suivent déjà chaque année un cursus en Rhône-Alpes et de nombreux partenariats universitaires et scientifiques ont été conclus par les établissements régionaux de par le monde.



## **I.2 LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES PARTIES INTEGRANTES DE LA STRATEGIE**

Depuis 2004, la Région a compétence sur les formations sanitaires et sociales. Elle autorise les instituts de formations sanitaires, elle répartit les quotas de places ouvertes au concours sur le territoire régional lorsqu'ils sont fixés nationalement, elle détermine la capacité d'accueil en formation dans les autres cas. Elle a la responsabilité de financer le fonctionnement des instituts de formation et d'apporter des aides sociales aux élèves et étudiants.

En Rhône-Alpes, ces formations concernent 17 000 élèves ou étudiants des niveaux V à II répartis sur plus de 60 sites de formations et 12 000 d'entre eux poursuivent des études supérieures et préparent un diplôme d'Etat<sup>6</sup>. Les formations sanitaires et sociales sont caractérisées par une sélection à l'entrée, un taux de réussite de 85% et une très bonne insertion professionnelle ; elles sont réparties sur l'ensemble du territoire régional (40% des étudiants suivent leur cursus en dehors des sites universitaires).

La Région a élaboré, de façon concertée avec l'ensemble des partenaires concernés, les premiers schémas régionaux des formations sanitaires et sociales 2006-2010. Dans ce cadre, elle a notamment décidé d'accroître la carte des formations de plus de 12% par la création de 1700 nouvelles places de formation ; de déployer, dans les huit départements de la région, une offre de formation de niveau V et III ; de renforcer les moyens des établissements de formation et de soutenir financièrement les élèves et étudiants par l'amélioration des modalités de paiement des bourses, par la création d'un fonds d'aide d'urgence et par l'accès aux dispositifs régionaux.

La Région a également accompagné l'entrée des formations sanitaires depuis 2009 dans le schéma LMD. Malgré le manque de préparation et d'accompagnement dont l'Etat a fait preuve lors de « l'universitarisation » des formations, la Région a décidé de poursuivre son soutien à cette démarche qui répond à la nécessité d'une élévation des compétences des professionnels et qui conduit à la création de Masters et au développement de la recherche sur ces thématiques de société.

## **I.3 TOUS LES ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE NATIONAUX SONT IMPLANTES SUR LE TERRITOIRE**

La Région Rhône-Alpes compte plus de 600 laboratoires publics et 19 000 chercheurs ; sa production scientifique (12% des publications scientifiques nationales et 16% des brevets français) en fait la deuxième région française. Tous les organismes publics de recherche nationaux sont implantés sur le territoire<sup>7</sup>.

Elle possède un potentiel de recherche publique et privée de premier ordre qui la place dans les dix premières régions européennes ; elle bénéficie de communautés scientifiques structurées, grâce notamment à l'impulsion de la Région.

Rhône-Alpes dispose d'une des plus fortes concentrations de laboratoires et d'équipes de recherche en Sciences Humaines et Sociales, elle souhaite inciter ces communautés à intervenir dans les champs de l'innovation sociale, en lien avec les structures de terrain.

Enfin, la Région Rhône-Alpes est riche d'un nombre conséquent d'équipements et d'infrastructures de recherche qui bénéficient non seulement à la communauté scientifique rhônalpine, mais attire également des chercheurs internationaux. La Région a décidé (délibération de 2009 sur le soutien aux campus de Rhône-Alpes) de maintenir et de renforcer son intervention sur la création ou la maintenance de tels équipements.

---

<sup>6</sup> Assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, préparateur en pharmacie hospitalière, technicien en analyses bio-médicales, ergothérapeute, masseur kinésithérapeute, psychomotricien, manipulateur en électroradiologie médicale, pédicure podologue, infirmier, infirmière puéricultrice, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, cadre de santé et sage-femme

<sup>7</sup> AFSSA, CEA, CEMAGREF, CEN, CNRS, CRSSA, CSTB, IFP, INRA, INRETS, INRIA, INRP, INSERM, ONERA

#### I.4 LE TISSU ECONOMIQUE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Rhône-Alpes bénéficie d'un tissu économique diversifié avec la présence de nombreuses entreprises (PME et grands groupes) qui développent en région des activités de recherche et d'innovation : la région concentre près de 13% des entreprises innovantes accompagnées par Oséo. L'industrie, qui représente 90% des investissements R&D du territoire et un emploi sur trois, reste un moteur majeur de l'économie régionale. L'économie de proximité (très petites entreprises, économie sociale et solidaire, artisanat, commerce) est un levier complémentaire et indispensable du développement local.

L'importance et la vitalité d'un tissu industriel innovant se sont traduites en Rhône-Alpes par la création de 13 pôles de compétitivité représentant les principales filières industrielles (notamment celles à forte intensité technologique) et de 12 Clusters Economiques Rhône-Alpes centrés sur une entrée complémentaire par marchés. La Région a été également à l'initiative (deux ans avant l'Etat), de la création du Cancéropôle CLARA qui coordonne les activités des acteurs de la recherche et de l'innovation des régions Rhône-Alpes et Auvergne, engagés dans la lutte contre le cancer, pour une meilleure efficacité et pour un transfert plus rapide des innovations thérapeutiques vers les patients. Enfin, de nouvelles dynamiques d'innovation émergent dans le champ de l'économie de proximité et dans certains secteurs artisanaux comme le bâtiment, le bois, le commerce...

Ces réseaux, indépendamment de leurs caractéristiques propres ont pour vocation de rassembler dans une dynamique partenariale, des entreprises et des communautés scientifiques autour de projets collaboratifs de recherche et développement. Les pôles et clusters sont ainsi devenus des acteurs majeurs du développement économique.

La Région dispose, par ailleurs, de nombreux dispositifs de valorisation de la recherche universitaire et de transfert de technologies. Ces dernières années ont permis d'améliorer leur structuration et de faire émerger, dans les deux PRES, les structures mutualisées de valorisation GRAVIT et LST (dont les missions portent sur les phases de valorisation proprement dite, de preuve de concept, et de maturation technico-économique) et les deux incubateurs d'entreprises innovantes issues de la recherche publique Créalys et Grain.

Sous l'impulsion de la Région, en lien avec l'Etat, l'Agence Régionale de Développement et d'Innovation (ARDI) a été créée en 2008 en intégrant les « pôles et agences » préexistants. Sa mission principale est de contribuer au développement économique des entreprises rhônalpines en renforçant leur accès à l'innovation par la détection et l'expression de leurs besoins d'innovation et la mise en relation avec l'offre de technologie. Son cœur de cible est constitué d'environ 3000 PME innovantes, de tous secteurs d'activité. Aujourd'hui, l'ARDI représente la pierre angulaire de la Stratégie Régionale de l'Innovation au regard des missions qui lui ont été confiées : intelligence économique, ingénierie de projets (individuels et collectifs) et animation de réseaux. Le Conseil régional examinera les conclusions de l'évaluation de l'ARDI dès qu'elles seront connues.

Ces éléments positifs ne doivent néanmoins pas masquer des difficultés. Ainsi, comme dans de nombreuses régions d'Europe, la part de la R&D dans le PIB (2,59%) reste inférieure aux 3% de l'objectif de Lisbonne et le taux de transformation de la R&D en innovation industrielle et en création de valeur est insuffisant. Trop de PME restent extérieures aux dynamiques collectives et dans de nombreux secteurs traditionnels, le tissu industriel n'est pas suffisamment irrigué par l'innovation.

Ce constat a été partagé par l'Etat et la Région lors de l'établissement, à la demande de la Commission Européenne, de la Stratégie Régionale d'Innovation.

Par ailleurs, la lisibilité des financements des programmes de R&D reste à assurer, en effet, la multiplicité des modes de financement et de leur périmètre rend trop peu apparents les bénéficiaires et les destinataires finaux ainsi que les retombées de ces programmes.



## II UN CHAMP EN MUTATION

Le SRESR a guidé la politique régionale de 2005 à 2010, six années marquées par une vive accélération des mutations du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces mutations ne sont pas achevées et les orientations de la Région, dans le champ de l'ESR, doivent tenir compte des évolutions à venir et, en conséquence, définir un cadre général à l'intervention régionale permettant l'adaptation de ses politiques et dispositifs, plutôt qu'une définition par trop précise de ses modalités d'action. Par ailleurs, la loi LRU a permis aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche de définir leur propre stratégie de développement. Chacun d'entre eux a ainsi précisé, dans le cadre d'un projet quinquennal 2011-2015, ses priorités et ses modes d'action ; l'intervention de la Région doit donc pouvoir s'adapter à une plus grande diversité de ses partenaires privilégiés. Enfin, si l'innovation, et en particulier l'innovation technologique, est l'outil principal permettant au tissu industriel rhônalpin de maintenir et renforcer sa capacité à créer des emplois et de la valeur, d'autres partenaires que les acteurs de l'ESR doivent pouvoir s'inscrire dans les orientations régionales. **C'est pourquoi le présent texte constitue la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.**

- À l'échelle européenne, l'analyse critique des résultats de la stratégie de Lisbonne va sans doute conduire à une transformation des modes d'intervention de la commission européenne. Sans présager des décisions (dont l'élaboration a commencé) concernant les programmes d'intervention dans les champs de la formation, de la recherche et de l'innovation, de premiers enseignements peuvent être tirés des communications récentes de la commission. L'initiative « union de l'innovation »<sup>8</sup> met en particulier l'accent sur la nécessité d'élargir le concept d'innovation, de concentrer les efforts sur des programmes consacrés à des enjeux sociétaux majeurs et intégrateurs<sup>9</sup>, de renforcer la participation des PME aux programmes consacrés à la recherche et l'innovation et d'impliquer les citoyens eux mêmes dans la valorisation des résultats de ces programmes.
- Dans les programmes opérationnels, ces évolutions se traduiront sans doute par une augmentation des financements consacrés aux alliances (géographiques et thématiques) de clusters, à l'innovation sociale, à la conception par l'usage de nouveaux produits et services, aux laboratoires d'usage (living labs)... Les régions d'Europe seront appelées à favoriser l'innovation en orientant leurs investissements et en se considérant comme des territoires d'expérimentation.
- A l'échelle nationale, une première période (2006-2009) a conduit à l'émergence de nouveaux acteurs structurants (PRES, pôles de compétitivité et clusters, essentiellement). Cette évolution compte parmi les plus importantes et l'action régionale a contribué à l'affirmation de ces acteurs. Par ailleurs, cette période a connu l'apparition de (trop) nombreuses structures (réseaux thématiques de recherche (RTRA/RTRS), instituts Carnot,...) qui provoquent des concurrences mal maîtrisées et qui ne facilitent pas le processus d'innovation ni l'accès des PME à l'offre de technologie.
- Dans la période récente, l'Opération Campus, puis le Grand Emprunt, ont conduit à renforcer la prépondérance des sites majeurs et à affaiblir la mise en réseau patiemment construite par les acteurs.

Les conséquences ont commencé à apparaître :

- l'Opération campus ne permet de financer qu'un nombre réduit de campus universitaires<sup>10</sup>, laissant en déshérence des campus pourtant primordiaux et les antennes universitaires ;

---

<sup>8</sup> Europe 2020 flagship initiative « innovation union »; sec (2010) 1161

<sup>9</sup> Mobilité et urbanisme, eau et énergies, vieillissement, protection sanitaire,...

<sup>10</sup> En Rhône-Alpes, les campus retenus sont les campus Lyon Tech (La Doua) et Charles Mérieux (les quais, Gerland, Lyon Sud) à Lyon et de Grenoble dans son ensemble. Les campus de Bron, Lyon Est (Rockefeller), Saint-Étienne et Savoie ne bénéficieront pas de l'Opération Campus.

- une mise en concurrence exacerbée des sites et des établissements remettant en cause le lent travail de convergence des PRES et l'émergence d'une nécessaire vision régionale de l'ESR ;
  - une spécialisation à outrance des sites universitaires ;
  - contrairement aux attentes, un soutien de l'Etat, dans l'accès à l'innovation, prédominant aux grands groupes plutôt qu'aux PME ;
  - une dispersion des budgets publics vers des missions qui ne relèvent pas du développement de l'accès à l'enseignement supérieur et de la recherche.
- A l'échelle régionale, les principales conséquences observables concernent les conditions de vie des étudiants et la « métropolisation » de l'ESR. La tendance démographique des étudiants en Rhône-Alpes n'a pas marqué de rupture ces dernières années, la population estudiantine a pourtant été touchée – globalement – par des conditions d'études plus difficiles (en particulier concernant le logement en agglomération, la santé) liées essentiellement au contexte économique. Pour des dizaines de milliers d'étudiants, ces difficultés ont signifié la fin des études pour des motifs non pédagogiques. L'année 2008 a ouvert des opportunités dont se sont emparés les établissements rhônalpins au travers du plan Réussite en Licence, venant en complément salubre mais insuffisant pour affecter significativement le taux de réussite au niveau licence à ce jour.

Une tendance nette s'est dessinée dans le sens de la « métropolisation » de l'enseignement supérieur et de la recherche induisant une double question : celle de l'existence de compétences sur des territoires en réseau et celle de la contribution de l'enseignement supérieur et la recherche au développement durable de tous les territoires en région.

### **III UNE AMBITION RENOUVELEE**

Il est apparu nécessaire au nouvel exécutif régional prenant mandat en 2010 de réinterroger le rôle de la Région dans ce contexte évolutif et sur ses priorités d'intervention futures.

Le schéma 2005-2010 (SRESR) a installé le rôle de la Région dans le paysage de l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le dialogue science et société. La stratégie 2011-2015 (SRESRI) donnera à la Région les moyens d'affirmer des choix, en privilégiant des axes et des secteurs d'activités, en définissant des orientations, des priorités qui vont amener la Région à s'investir fortement dans certains domaines, quitte à en délaissier d'autres, jugés moins stratégiques au regard de sa politique de développement durable.

Pour cela, la Région instaure une gouvernance régionale de la SRESRI, dans la continuité de la concertation qui a prévalu à sa définition, s'appuyant sur l'expression des besoins des territoires, des entreprises (notamment des PME) et des citoyens pour orienter l'action régionale vers les domaines où la demande sociale à court, moyen et long termes est la plus forte en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de dialogue sciences et société. Cet effort de définition stratégique s'appuie en particulier sur l'expérience passée du SRESR 2005-2010, sur les enseignements tirés par la Région et ses partenaires de l'exercice de suivi évaluatif réalisé en 2009 et des contributions de chacun des acteurs de l'ESRI.

Dans un contexte économique global incertain, et de tensions certaines sur les finances des collectivités régionales, la nouvelle stratégie 2011-2015 permettra au Conseil régional de faire les choix nécessaires pour tenir ses engagements sur le long terme, en s'appuyant sur ses partenaires et les autres instruments existants. La SRESRI est non seulement complémentaire du soutien régional aux grandes opérations au travers du CPER et du soutien aux campus de Rhône-Alpes, elle en est aussi l'architecte et le garant par la préservation de la cohérence régionale et d'une place pour chacun des territoires.

Enfin, parce que la politique régionale pour l'ESRI concerne les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les entreprises, les citoyens rhônalpins..., ces objectifs sont nécessairement élaborés

en cohérence avec la politique générale de l'instance régionale, dans un calendrier simultané avec la révision de la stratégie régionale de développement économique : SRDE 2011-2015.

Au moment où le marché de l'emploi est instable, il est essentiel de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes. **Pour cela, l'apprentissage demeure une priorité pour la Région. Cette voie de formation constitue une opportunité, notamment pour les bacheliers professionnels et technologiques de trouver ainsi leur place à l'université. La complémentarité entre les différentes voies de formation et la création des passerelles doit être constamment recherchée dans le cadre du contrat de développement des formations professionnelles (CPRDF). Par ailleurs, cette nouvelle stratégie tiendra compte des politiques phares de la Région comme le développement durable, les transports, la formation tout au long de la vie, la lutte contre les discriminations et le renforcement de l'appui à l'économie sociale et solidaire.**

En réaffirmant les principes et actions développés dans le précédent SRESR, à savoir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, l'équilibre territorial, l'égalité des chances, l'accès à l'emploi et la promotion de l'innovation ainsi que l'ouverture internationale des établissements, cette nouvelle stratégie contribuera à faire de Rhône-Alpes une région résolument exemplaire en matière d'enseignement supérieur et de recherche, volontariste mais aussi consciente de ses responsabilités dans le développement durable de tous les territoires.

### **III-1 UNE STRATEGIE CONCERTEE**

La SRESRI a été élaborée avec le concours de la communauté des acteurs de l'ESRI. Dans un calendrier volontairement resserré afin d'assurer la continuité de l'action régionale après le SRESR 2005-2010, la démarche d'actualisation a été pilotée par la Région en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le comité de pilotage comprenait les PRES, l'ARDI, l'Alliance des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes (AGERA) et la coordination universitaire ; le CESER ayant été consulté à plusieurs étapes de la rédaction de ce texte.

Ainsi, de juillet à novembre 2010, plus d'une centaine de personnalités qualifiées représentant la quasi-totalité des établissements d'enseignements supérieur et de recherche et des structures œuvrant dans le champ de l'innovation ont partagé leur vision du rôle de la Région face aux enjeux actuels et à venir. 7 ateliers (formation, accueil des publics, recherche, innovation, dialogue science et société / CSTI, international, territorialisation) ont réuni les trois acteurs suivants :

- le secrétariat technique (PRES, AGERA, ARDI, chargé de mission du Conseiller Spécial, services de la Région) ;
- les acteurs de l'ESRI en Région désignés pour chaque atelier, dont l'ARDI pour l'innovation ;
- en tant que besoin, des acteurs extérieurs à la Région, permettant d'identifier des bonnes pratiques ailleurs qu'en Rhône-Alpes.

L'ensemble des contributions et propositions des acteurs a été restitué à l'occasion d'une réunion plénière de ces ateliers. Les propositions émises lors des ateliers prospectifs ont été complétées et enrichies par divers méthodes de recueil d'opinions et d'idées : contributions écrites des acteurs, réactions aux comptes-rendus des débats, rencontres individuelles entre le Conseiller spécial et les dirigeants des principaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entre le Conseiller spécial et les organisations syndicales étudiantes. Ces propositions ont été débattues à plusieurs reprises dans le cadre de la Commission « enseignement supérieur, recherche et formations sanitaires et sociales » puis dans le cadre d'une Commission Mixte associant la Commission « emploi, économie, économie sociale et solidaire et innovation sociale ».

### **III-2 LES NOUVELLES ORIENTATIONS**

Ces nouvelles orientations poursuivent et renouvellent les choix stratégiques opérés par le SRESR 2005-2010, en anticipation des enjeux pour l'action de la Région dans les prochaines années.





ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## Les étudiants au cœur des priorités

-  PROMOUVOIR UNE UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE
-  AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES
-  POURSUIVRE L'INTERNATIONALISATION DES PARCOURS

### III.2.1 Enseignement supérieur : les étudiants au cœur des priorités régionales

Au cours de l'année universitaire 2009/2010, 185 000<sup>11</sup> des 240 000 étudiants (77%) étaient inscrits dans une université ou une grande école, 12 000 (5%) dans les formations sanitaires et sociales supérieures et plus de 1000 dans l'une des quatre Ecoles d'Art de Rhône-Alpes. Chaque année, ce sont 24 000 néo-bacheliers qui s'inscrivent en 1<sup>ère</sup> année d'un cursus universitaire (DUT, Licence, 1<sup>ère</sup> année de médecine) dans l'une des huit universités rhônalpines.

Un tiers seulement des nouveaux entrants rhônalpins (32,4%) en cursus licence réussiront à obtenir leur diplôme en trois ans. Un autre tiers des inscrits en licence aura quitté l'université, et pour certains d'entre eux, durablement, le système éducatif. Le plan Réussite en Licence, mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 2008, n'a pu réduire de manière significative, à ce stade, le taux d'échec en licence. Par ailleurs, de nombreux diplômés éprouvent des difficultés lors de l'insertion professionnelle : les diplômés de licence généraliste, les diplômés de Sciences Humaines et Sociales, les doctorants.

Ce constat (dont les étudiants rhônalpins et leur famille sont conscients puisque de plus en plus d'étudiants se dirigent vers les filières sélectives et/ou vers les filières courtes) fait de la réussite des étudiants à l'université une priorité de la Région avec l'ambition de contribuer à une bonne insertion professionnelle. **La lutte contre l'échec à l'université est le fondement des politiques de la Région, mises en œuvre dès 2005, elles seront intensifiées et diversifiées** : accompagnement tout au long du parcours, de l'entrée dans l'enseignement supérieur jusqu'à l'insertion professionnelle. Le développement des formations professionnelles, notamment la formation par apprentissage comme voie d'excellence, sera soutenue d'une part en amont comme voie possible d'orientation et d'autre part comme solution alternative à une réorientation des étudiants.

Les étudiants rhônalpins sont confrontés à de réelles inégalités territoriales, accentuées par le processus de métropolisation revendiqué par l'Etat. 3,5% des étudiants se forment à Valence, Roanne et Bourg-en-Bresse. Ces sites universitaires de proximité contribuent très efficacement à l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes que les conditions de vie de leur famille éloignent de l'université<sup>12</sup>. Les sites de proximité deviennent ainsi une priorité régionale dans un objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

La concentration de l'offre universitaire sur les grands pôles universitaires de la région (Lyon et Grenoble) a des répercussions en matière d'offre de logement et de qualité de la vie étudiante (santé, sport, culture...). Les politiques régionales viseront à compenser la faiblesse des politiques de l'Etat en matière de logement, d'accès aux soins et aux pratiques sportives, d'insertion dans la vie de la cité.

Une expérience à l'étranger est un facteur essentiel d'enrichissement et contribue à l'insertion professionnelle. Face à ces enjeux, la Région Rhône-Alpes, déploie, depuis plusieurs années, des efforts très importants pour promouvoir l'internationalisation des parcours de formation. **Le soutien à la mobilité des étudiants demeurera une priorité forte de la Région.**

Ainsi, l'intervention de la Région Rhône-Alpes visera, en premier lieu, à compenser les insuffisances ou les carences de l'Etat sur tous les champs qui contribueront à permettre au plus grand nombre de jeunes rhônalpins d'accéder à l'enseignement supérieur, à y réussir et à acquérir les compétences et les expériences leur permettant de s'insérer dans la vie professionnelle. En particulier,

---

<sup>11</sup> Source : Enquête SISE, MESR – année universitaire 2009-2010

<sup>12</sup> Alors que le taux régional de boursiers de l'enseignement supérieur est de 22%, les sites de Roanne et de Valence affichent respectivement 34% et 40.5% de boursiers dans leurs effectifs, Source : Enquête SISE et AGLAE, MESR – année universitaire 2009-2010

- dans les contrats que la Région partagera avec ses partenaires universitaires, elle sera particulièrement attentive à tous les dispositifs qui contribuent à assurer la réussite des étudiants ;
- la Région considère les territoires de Rhône-Alpes dans leurs différents besoins en connaissances, entend garantir le maintien de formations universitaires dans les sites de proximité et réaffirme notamment son soutien aux antennes universitaires de Roanne, Valence et Bourg-en-Bresse ;
- la Région a fortement soutenu la construction de logements étudiants et elle maintiendra son effort en garantissant ses investissements dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER), de l'Opération Campus et de son soutien aux campus de Rhône-Alpes, en particulier à Lyon et à Grenoble ;
- de la même façon, elle maintiendra ses interventions en matière de vie étudiante en cohérence avec le plan régional sur la santé des jeunes et le schéma régional du sport universitaire.

### **III.2.1.1 Promouvoir une université de la réussite pour tous**

La Région entend contribuer pleinement à la réussite de tous les étudiants dans leur parcours universitaire. Elle souhaite agir sur les principaux leviers favorisant la réussite.

L'orientation des lycéens (en lien étroit avec la politique régionale en direction des lycées), les dispositifs de réorientation en cours de cursus et l'accompagnement pédagogique (tutorats disciplinaires et méthodologiques), en particulier durant le cycle de licence, sont des modes d'intervention que la Région entend soutenir. Elle sera particulièrement attentive aux publics les plus exposés à l'échec et au décrochage.

La poursuite de l'élévation générale du niveau de qualification est un enjeu majeur, notamment dans un contexte de crise économique qui induit des mutations industrielles et des changements dans les qualifications professionnelles. Le développement des formations professionnelles, en particulier l'apprentissage comme voie d'excellence, sera encouragé en cohérence avec le CPRDF<sup>13</sup>. La formation continue (reprise d'études...) est un moyen de répondre aux exigences d'augmentation du niveau de qualification. Une attention sera apportée aux dispositifs favorisant l'accès des Rhônalpins à la formation, dans une perspective d'accès à l'emploi durable, en lien avec le SPRF<sup>14</sup>. Afin de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), permettant l'acquisition d'une certification reconnue (enregistré au Répertoire National de la Certification Professionnelle), sera un dispositif à consolider.

L'insertion professionnelle est un enjeu majeur. Elle est tributaire, non seulement des compétences délivrées par l'université mais aussi de l'adéquation des formations avec les emplois dans les territoires et les branches professionnelles. La Région mobilisera ses partenaires économiques (pôles de compétitivité, clusters, territoires, chambres consulaires...) et universitaires pour qu'ils contribuent à faire émerger les parcours de formation susceptibles de répondre aux besoins, actuels et à venir, du monde économique. Elle sera particulièrement attentive aux initiatives communautaires dans le champ de l'innovation sociale.

### **III.2.1.2 Améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants**

Les étudiants représentent une population particulièrement exposée aux aléas économiques<sup>15</sup>. Soutenir la réussite sur le plan académique est indissociable d'une intervention sur leurs conditions de vie et d'études.

<sup>13</sup> Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles

<sup>14</sup> Service public régional de la formation

<sup>15</sup> En moyenne 50% des étudiants exercent une activité salariée parallèlement à leur scolarité.



Le budget mensuel moyen d'un étudiant s'élève à 530 € dont la majeure partie est consacrée au logement. C'est pourquoi la Région a initié dès 2007 une intervention très forte avec l'adoption du Plan régional sur le logement étudiant<sup>16</sup>. Elle reste très attachée au développement d'une offre de logement et de restauration en gestion CROUS pour une accessibilité des plus défavorisés aux sites universitaires distants de leur territoire d'origine. Elle participe à l'adaptation ou la construction d'offres nouvelles de bibliothèques, notamment dans une logique de sites et de mutualisation des équipements.

La Région prête une attention particulière à la santé des étudiants afin qu'ils ne renoncent pas aux soins pour des raisons économiques. Il s'agit autant du recours aux soins à visée thérapeutique que des actions en aval pour la prévention des conduites addictives. Cela passe notamment par un renforcement des services interuniversitaires de médecine préventive.

Le sport et la culture favorisent l'intégration à la fois dans une vie de campus mais aussi dans la cité. Ils sont partie intégrante d'un apprentissage de vie, gage d'une insertion professionnelle réussie. Ils s'articulent avec le schéma régional de cohérence des équipements sportifs universitaires et les interventions de la Région en matière de politique culturelle et sportive.

La priorité portée aux conditions de vie et d'études des étudiants rhônalpins s'intègre dans la politique régionale concernant les technologies de l'information et de la communication à travers deux objectifs : le déploiement du très haut débit et de la fibre optique qui doit équiper l'ensemble des sites universitaires, ainsi que le développement d'une panoplie de services universitaires dématérialisés, pouvant s'articuler avec d'autres services dématérialisés dont, par exemple, ceux menés par la Région et les autres autorités de transport au sein du projet OÙRA! .

### **III.2.1.3 Maintenir l'effort exceptionnel de la Région Rhône-Alpes pour l'internationalisation des parcours d'enseignement.**

La mobilité internationale permet l'échange de connaissances et l'enrichissement des individus, elle donne de réels atouts d'insertion professionnelle. Chaque étudiant doit avoir la possibilité de donner à son cursus une dimension internationale. La Région considère au nom de l'égalité, que des contraintes financières ne doivent pas freiner cette ambition d'ouverture internationale, elle a donc mis en place, en 2004, un dispositif de bourses de mobilité permettant à chaque étudiant de passer un semestre à l'étranger (mobilité académique ou stage). Depuis 2004, près de 100 000 étudiants ont bénéficié de cette aide régionale.

Cet effort conséquent sera maintenu et ouvert aux étudiants du secteur sanitaire et social. Une attention particulière sera portée en direction des étudiants boursiers et en situation de handicap.

### **III.2.1.4 Soutenir l'universitarisation des formations sanitaires et sociales**

La Région a décidé d'apporter son soutien à « l'universitarisation » des formations sanitaires et sociales et veillera dans ce cadre à ce que les 12 000 étudiants concernés soient traités dans des conditions analogues à l'ensemble des étudiants de Rhône-Alpes. Cependant du fait des spécificités de ces formations et, par voie de conséquence, des publics auxquels elles s'adressent, il sera nécessaire d'étudier les conditions de la revalorisation des aides sociales, de l'élargissement du dispositif d'aide d'urgence et de l'accès aux ressources et équipements universitaires. Le détail de cette stratégie sera intégré dans les réflexions menées dans le cadre du CPRDF.

---

<sup>16</sup> Dans le cadre du CPER 2007-2013, la Région aura consacré près de 22 M€ au logement étudiant. Elle a décidé de prolonger cet engagement en prenant en charge une partie conséquente (19 M€), des opérations de logement étudiant dans le cadre de l'Opération Campus. A l'horizon 2015, ce sont ainsi 41 M€ que la Région aura investi dans le logement étudiant.



RECHERCHE

# Vers des réseaux de l'innovation et de la connaissance

- ▶ FAVORISER LES COOPÉRATIONS INTERDISCIPLINAIRES
- ▶ ENCOURAGER LA CRÉATIVITÉ ET RESPECTER L'AUTONOMIE DES CHERCHEURS
- ▶ ENCOURAGER LE DIALOGUE SCIENCE ET SOCIÉTÉ

### III.2.2 Recherche : venir en appui du développement économique durable, du développement social et sanitaire et du rayonnement international de Rhône-Alpes

La Région s'est engagée de longue date aux côtés des acteurs de la recherche afin de renforcer le potentiel scientifique exceptionnel concentré sur son territoire. L'un des enjeux majeurs pour la Région consiste à exploiter et à valoriser ce potentiel afin d'améliorer sa performance scientifique, économique et sociale.

**Avec plus de 10% de l'effectif français des enseignants-chercheurs et chercheurs, la Région Rhône-Alpes se place au second rang national en matière de recherche publique. Dans le champ de la recherche privée, elle est aussi la deuxième région française en matière d'effectifs, de dépenses et de brevets. Au niveau européen, Rhône-Alpes se situe au 7ème rang en nombre de publications scientifiques et au 9ème rang en nombre de brevets.**

Rhône-Alpes apparaît donc comme une région « leader », au potentiel élevé en matière de recherche et d'innovation. Cependant, Rhône-Alpes, comme les autres régions françaises, souffre d'un manque de synergies entre les laboratoires de recherche, les établissements d'enseignement supérieur, le monde de l'entreprise et, plus largement, les acteurs du développement des territoires. Par ailleurs, la Région dispose de deux pôles scientifiques de première importance dont il est impératif d'organiser les interactions. Enfin, tous les territoires de Rhône-Alpes doivent pouvoir profiter de l'apport du potentiel remarquable de la région.

Pour répondre à ces enjeux, la Région souhaite déployer des réseaux de l'innovation et de la connaissance, fondés sur la coopération librement choisie entre ESR et permettant d'identifier, en tenant compte des spécificités et de l'histoire de chacun des territoires rhônalpins, une « tête de réseau » régionale permettant d'éviter les redondances et de donner à Rhône-Alpes une visibilité internationale.

Le soutien à la recherche universitaire sera donc fondé sur des principes de coopération et de coordination régionales dans le respect de l'indépendance de la recherche. Ce soutien s'articulera autour de deux dispositifs : les communautés de chercheurs (ARC, nouveau nom donné aux « clusters de recherche ») et le dispositif « CIBLE ».

#### **III.2.2.1 Favoriser les coopérations de recherche interdisciplinaires**

A travers le dispositif « Clusters de recherche », la Région Rhône-Alpes a privilégié les démarches coopératives, les projets mutualisés et l'émergence de réseaux collaboratifs de dimension régionale. Il y a lieu de renouveler ce dispositif et, en particulier, de redéfinir les périmètres des communautés de recherche. A l'instar des préconisations de l'Union Européenne, la Région souhaite contribuer à répondre à de grands défis sociétaux (tels que la santé, le bien-être et le vieillissement de la population, l'efficacité énergétique et l'utilisation durable des ressources, la mobilité intelligente, la société numérique, etc.). La construction de réponses à ces grands enjeux ne peut plus être apportée par des réseaux monothématiques, elle sollicite la confrontation des savoirs, les échanges d'expériences et la pluridisciplinarité, elle suppose un apport primordial des sciences sociales et humaines.

La Région entend capitaliser sur la dynamique de structuration des communautés impulsée depuis 2005 et encourager le croisement des disciplines académiques : les réseaux existants seront incités à définir leur champ d'intervention autour de grands enjeux sociétaux structurants et à fort potentiel de développement économique. Les communautés de recherche académique (ARC) régionales, ainsi définies, feront émerger des projets en cohérence avec la définition des programmes européens actuels et futurs (8<sup>ème</sup> PCRD). Elles seront également incitées à définir des projets de recherche en synergie avec les acteurs économiques régionaux, au premier rang desquels les pôles de compétitivité et les clusters.

Le soutien régional sera recentré sur des dépenses de fonctionnement : allocations doctorales et post-doctorales de recherche, manifestations scientifiques, animation de communautés de

recherche, ouverture internationale, communication et vulgarisation,... Il valorisera la coopération à l'échelle régionale ainsi que l'interaction avec les acteurs de l'innovation.

A ce dernier titre, une partie des allocations doctorales de recherche devra bénéficier d'un cofinancement par des entreprises membres d'un réseau labellisé (pôle ou cluster).

L'attractivité des allocations doctorales de recherche régionales sera assurée par une dotation consacrée à la prise en charge des « coûts environnés » de la thèse (formation, publication de la thèse, participation à des colloques, frais de déplacements dans le cadre de collaborations,...).

### **III.2.2.2 Encourager la recherche innovante dans ses formes et son objet**

A travers le dispositif « CIBLE », la Région a souhaité identifier et soutenir des projets dont les objectifs et la démarche scientifique sont innovants. Devant la systématisation du financement de la recherche par appel à projets, il y a lieu de maintenir un espace de créativité. La politique régionale visera donc à garantir cet espace de créativité à l'ensemble de la communauté scientifique rhônalpine, à accompagner la prise de risque scientifique et à soutenir les projets de recherche les plus novateurs.

### **III.2.2.3 Soutenir les jeunes chercheurs et favoriser l'emploi scientifique**

La Région Rhône-Alpes est riche d'environ 8 000 doctorants. Elle entend agir en faveur de la formation par la recherche et de l'insertion des docteurs dans la vie professionnelle, tant dans le monde académique que dans celui de l'entreprise. De telles actions doivent permettre d'une part, de lutter contre le chômage des jeunes docteurs et de renforcer l'attractivité des carrières scientifiques aujourd'hui fragilisée et d'autre part, de favoriser la valorisation économique de la recherche et de l'innovation.

La Région Rhône-Alpes entend soutenir dans le cadre des projets collaboratifs du futur dispositif ARC l'insertion des jeunes docteurs rhônalpins dans des PME-TPE ou des associations du territoire par le financement d'un premier post-doctorat sur une durée maximale de 18 mois, non renouvelable<sup>17</sup>. Cette mesure a trois objectifs majeurs : la baisse du taux de chômage des jeunes docteurs, le renforcement des liens entre la recherche académique et la sphère économique et l'accélération du transfert des connaissances vers l'entreprise.

### **III.2.2.4 Inscrire les compétences de recherche des ESR au cœur du débat science-société**

Parallèlement à l'accompagnement de la recherche académique et en tant qu'acteur politique, la Région doit contribuer à reconstruire un contrat de confiance entre le monde de la science et la société civile.

Aujourd'hui la Région souhaite continuer à retisser les liens entre la science et la société civile. Pour cela, les chercheurs doivent disposer de l'indépendance tout à la fois intellectuelle et économique pour exercer leur métier dans les meilleures conditions mais ils doivent prendre en considération les demandes et attentes de la société civile dans l'élaboration des grandes priorités de la politique scientifique.

---

<sup>17</sup> La Région ne souhaite pas soutenir indifféremment des bourses post doctorales en cela qu'elles sont un facteur de précarisation des docteurs et retardent leur intégration dans des emplois de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs.





INNOVATION

## Créer utile

- RENFORCER L'ACCÈS À L'INNOVATION AUX PME ET TPE
- DÉVELOPPER LES SYNERGIES ENTRE CHERCHEURS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES
- SOUTENIR LES INITIATIVES AMBITIEUSES
- POURSUIVRE L'AIDE À LA VALORISATION

### III.2.3 Innovation : développer en Rhône-Alpes une véritable culture de l'innovation et assurer un lien efficace entre le monde économique et social et les compétences scientifiques et technologiques

La Région entend l'innovation dans son acception large qui s'applique aux produits, procédés et services et dans ses composantes organisationnelles, sociales, culturelles et environnementales. L'innovation, en créant de nouveaux avantages concurrentiels et en ouvrant l'accès à de nouveaux marchés pour des entreprises, constitue l'une des clefs du développement économique de Rhône-Alpes.

La Stratégie Régionale d'Innovation, élaborée conjointement avec l'Etat, à la demande de la commission européenne, est le socle commun du volet « innovation » de la Stratégie Régionale d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation et de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI). La SRESRI se focalise plus spécifiquement sur les processus de production de connaissances, de savoir-faire, de technologies et d'association des compétences, qui sont propres à assurer l'émergence et la mise en œuvre des innovations. La SRDEI veillera à la diffusion et l'intégration au sein des PME du territoire des démarches d'innovation dans son acception large.

La maîtrise et le recours à l'innovation pour la réalisation de produits, procédés ou services innovants sont particulièrement déterminants pour le développement des PME et des TPE. **La Région entend poursuivre son effort pour accompagner de façon appropriée les entreprises, quel que soit leur niveau de maîtrise des processus d'innovation.**

Pour les entreprises les plus éloignées des processus d'innovation, l'enjeu est de leur permettre d'intégrer des briques d'innovation : intégration des nouvelles technologies, développement de nouveaux produits, intégration des systèmes d'information. Il s'agit également de les amener à se familiariser à la conduite de projets d'innovation. Les entreprises sensibilisées à l'innovation et ayant déjà initié des démarches d'innovation doivent pouvoir entreprendre des projets plus ambitieux : maîtrise des processus d'innovation, systèmes d'information, développement de produit ou montée en compétence dans la relation client. Enfin, pour les entreprises dites innovantes, c'est-à-dire consacrant déjà une part significative de leur chiffre d'affaires aux processus d'innovation, il s'agit de leur permettre de mener à bien des projets complexes d'innovation (projets collaboratifs ou internationaux). A ce titre, un accompagnement spécifique dans l'accès aux financements européens en faveur de la recherche et de la technologie est un enjeu important. D'une manière transverse, toutes les entreprises ont besoin de progresser sur les questions d'évolution de leur organisation, de leur adaptation aux nouveaux enjeux économiques, du management, et de leur gestion des ressources humaines.

A l'instar des autres régions françaises, Rhône-Alpes souffre également d'un défaut de coopération entre les acteurs de la recherche publique et de la recherche privée. Les synergies sont encore insuffisantes entre les laboratoires de recherche, les établissements d'enseignement supérieur, le monde de l'entreprise et plus largement les acteurs du développement des territoires. Afin de constituer en Rhône-Alpes une véritable société de la connaissance, **il est ainsi stratégique de renforcer les relations et de mieux articuler les actions entre acteurs du monde académique d'une part, de l'économie et de la société d'autre part.** Ceci implique notamment les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, les organismes de recherche, les pôles et clusters, les entreprises qui les composent, l'ARDI et les autres structures régionales de l'innovation.

#### **III.2.3.1 Renforcer l'accès à l'innovation pour les PME et les TPE**

Afin de sensibiliser les PME et les TPE les plus éloignées de l'innovation et de les accompagner dans leurs premières démarches, le réseau de proximité des Conseillers en Développement par l'Innovation (CDI), coordonné par l'ARDI, est le moyen privilégié par la Région. Ce réseau doit renforcer les liens entre les entreprises et les offreurs de technologie régionaux (centres de ressources technologiques, clusters économiques et pôles de compétitivité). Le réseau des CDI



devra également travailler en lien avec les porteurs d'actions génériques du Plan PME. L'action de la Région devra impacter de façon significative le tissu d'entreprises, avec un objectif de 25% des PME régionales engagées dans une conduite de projet d'innovation soutenue par la Région.

Concernant les 3000 PME « innovantes », l'enjeu est de les entraîner dans la dynamique de projets collaboratifs ambitieux en terme d'innovation, à l'échelle régionale ou européenne. Ces projets créent l'opportunité de nouer des relations durables avec les laboratoires de recherche, ainsi que des partenariats industriels ou commerciaux. Sur ce point, la Région privilégiera le mode d'appels à projets qui est un moyen efficace d'impulsion et poursuivra son soutien aux PME dans ce cadre. Elle combinera sur cette cible d'entreprises ses actions en matière d'appui à l'internationalisation et à l'innovation. Les 2 agences, ARDI et ERAI sont amenées à établir un plan d'action commun à destination de ces PME « innovantes ».

Pour l'ensemble des PME constituant le socle du tissu industriel, priorité de la nouvelle stratégie régionale, la Région met en place, en partenariat avec l'Etat, le Plan PME dès début 2011. Ses modalités sont précisées dans la SRDEI. L'objectif est de proposer aux TPE et PME une palette complète de prestations d'accompagnement de haut niveau permettant d'agir sur tous les leviers de l'innovation, dont l'éco-conception et l'éco innovation... La Région souhaite que le nombre d'entreprises innovantes régionales progresse, un observatoire détaillé sera mis en œuvre au sein de l'ARDI.

En 2010, la Région a consacré la moitié du budget alloué aux projets de R&D issus des pôles de compétitivité en faveur des PME. La Région entend poursuivre cet effort en 2011-2015 et le prolonger en direction des TPE. La Région restera, en outre, particulièrement vigilante à l'abondement de l'Etat dans les appels à projets qu'il a lui-même initiés et se refusera à pallier son éventuel désengagement. Cela reste particulièrement vrai dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI).

Pour ce qui est des questions relatives à l'innovation sociale, la Région souhaite qu'un ancrage territorial soit recherché notamment avec les dispositifs CTEF. Une attention spécifique sera apportée à l'évolution des pratiques d'organisation et de gestion des ressources humaines au sein du tissu des PME.

La Région développera les pratiques d'appel à projets pour l'innovation d'usage et sectorielle, et le développement des laboratoires d'usage ou « living labs ».

La Région sera particulièrement attentive aux actions innovantes visant à intégrer les jeunes diplômés hautement qualifiés dans les PME et TPE du territoire et appuiera l'emploi des docteurs.

### **III.2.3.2 Appuyer les synergies entre les acteurs de la recherche et acteurs économiques du territoire**

La Région entend soutenir les projets à plus fort potentiel en termes d'innovation, d'impact économique et d'emplois. Sont notamment identifiés les projets répondant aux grands défis sociétaux (tels que la santé et le bien-être, l'efficacité énergétique et l'utilisation durable des ressources, la mobilité intelligente et la société numérique) les projets pluridisciplinaires et de fertilisation croisée (technologies/marchés) et ceux démontrant une collaboration exemplaire des acteurs régionaux.

Dans ce cadre, le soutien aux projets collaboratifs de R&D sera poursuivi. Ils ont démontré leur intérêt en matière de développement d'innovations, d'acculturation du milieu de la recherche publique avec le monde de l'entreprise et de formation et d'insertion des docteurs dans les entreprises.

La Région poursuivra également son soutien à la création de plates-formes technologiques. Fondées sur des communautés scientifiques et d'industriels, elles mettent à disposition des équipements mutualisés et des compétences et constituent un lieu de ressourcement

technologique, de formation et un support essentiel aux projets collaboratifs. Ces orientations doivent contribuer à une coopération plus étroite au sein de l'ensemble des pôles de compétitivité et clusters régionaux, notamment entre les pôles producteurs de technologies et les pôles ou clusters en lien direct avec les marchés. La Région s'engagera dans une démarche de soutien à l'émergence de projets collaboratifs issus d'une fertilisation croisée entre pôles de compétitivité et/ou clusters Rhône-Alpes.

### **III.2.3.3 Mettre en adéquation l'offre et la demande d'innovation et de connaissances**

L'enjeu de la valorisation est d'articuler la production de la recherche avec les besoins à court, moyen et long termes des acteurs économiques régionaux. A court terme, il s'agit de répondre plus efficacement aux besoins des entreprises en s'appuyant sur une meilleure segmentation de l'offre. A moyen et long termes, il s'agit, grâce aux programmes de R&D et à la création d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance, de conforter les filières stratégiques de Rhône-Alpes et d'anticiper les marchés futurs.

A ce titre, la Région s'engagera dans une démarche visant à assurer un « retour sur investissement » de la mobilisation publique réalisée sur les projets collaboratifs de R&D. Ceci à travers la mise en place d'outils et méthodes permettant d'assurer un transfert et une diffusion de technologies à l'issue de ces programmes. Ce transfert renforcera la plus-value de ces projets pour le tissu d'entreprises rhônalpines et notamment les PME. Concernant la création d'entreprises innovantes, il s'agit de l'un des outils les plus efficaces pour favoriser la création de valeur à partir de technologies issues de la Recherche ou d'idées issues des besoins des marchés.

**L'ARDI est au cœur des processus de connaissance des besoins des entreprises et construit une vision prospective. Son action et celles des acteurs de la production de connaissances et de technologies : PRES, organismes (notamment), se doivent d'être parfaitement cohérentes et articulées entre elles et avec les structures et réseaux représentatifs des filières et marchés.**

### **III.2.3.4 Soutenir les initiatives ambitieuses, porteuses de nouvelles dynamiques économiques**

Il s'agit, en soutenant des initiatives ambitieuses, de poursuivre l'action de Rhône-Alpes pour se préparer aux grands enjeux sociétaux et permettre d'exploiter l'important potentiel de croissance qu'ils représentent. Cette intervention pourrait être particulièrement significative dans les champs émergents liés aux écotecnologies (en lien avec le plan « emplois verts »). A titre d'exemple concernant les enjeux environnementaux, la Région se donnera pour objectif d'aider à la réussite de l'INES (Institut National de l'Energie Solaire) et du pôle d'écotoxicologie et de toxicologie environnementale de Rovaltain.

### **III.2.3.5 Soutenir les structures mutualisées de valorisation et d'incubation**

La Région maintiendra son dispositif de soutien à la valorisation et à l'incubation, en particulier les structures mutualisées du territoire rhônalpin. Elle sera particulièrement vigilante quant aux évolutions que la création possible de Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) provoquera.

Dans ces projets, la Région sera particulièrement attentive à l'engagement des établissements, écoles et organismes ; aux actions permettant de rationaliser et rendre plus efficaces les processus de valorisation ; aux synergies à développer avec l'ARDI, au resserrement du lien entre les producteurs de connaissances et leur territoire ; ainsi qu'à la place réservée aux collectivités territoriales dans les instances de gouvernance qui, à l'évidence, doit être proportionnelle aux apports de chacun.

La Région souhaite également renforcer la plus-value créée par la collaboration des acteurs régionaux (notamment entre Lyon-Saint-Etienne et Grenoble-Savoie), tant sur le plan du suivi opérationnel et d'échange de bonnes pratiques (groupe de travail et de suivi) que dans la mise en œuvre d'actions partagées.

### 3 PRIORITÉS TRANSVERSALES :

- La recherche d'un développement équilibré des territoires prenant appui sur le potentiel de chacun.
- Une stratégie internationale au service du développement universitaire scientifique et économique de Rhône-Alpes.
- Le renforcement du lien « sciences et société », en développant une culture scientifique et technique chez les citoyens.

### 6 PRINCIPES OPÉRATIONNELS :

- La dimension régionale : priorité aux actions qui rayonnent sur l'ensemble de la région.
- Le partenariat : les synergies entre acteurs sont incontournables.
- Le co-financement sélectif : la Région choisit de soutenir les initiatives partenariales, en lien avec ses objectifs propres.
- Le respect de l'autonomie de chacun.
- La communication et la diffusion des résultats des actions au public.
- L'évaluation systématique des résultats et des impacts écologiques, économiques et sociaux.

### III-3 LES PRIORITES TRANSVERSALES

Au delà des champs habituels du développement universitaire, scientifique et économique, la Région Rhône-Alpes revendique une intervention spécifique dans des domaines touchant à son développement territorial, international et citoyen.

En effet, d'une part, il a déjà été dit que les politiques de l'Etat mènent à une polarisation territoriale qui ignore les besoins de développement universitaire et économique des territoires « excentrés ». La Région refuse cette évolution et souhaite mettre en place une stratégie d'équité d'accès à l'offre d'enseignement supérieur et de recherche. D'autre part, la Région a la volonté de s'ouvrir au monde et de participer à une mondialisation raisonnée, coopérative et émancipatrice. Les forces de Rhône-Alpes doivent lui permettre à la fois, d'assurer son propre développement et de contribuer à celui des régions avec lesquelles elle a noué des partenariats privilégiés.

Chacun de ces enjeux majeurs relève de deux démarches complémentaires : l'émergence de coopérations entre les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement économique, social et culturel (le « triangle de la connaissance ») et la mise en réseau ainsi que la collaboration, à l'échelle régionale, des territoires.

#### III.3.1 La recherche d'un développement équilibré des territoires, prenant appui sur les potentialités de chacun

Les mutations récentes du paysage universitaire et scientifique ont conduit, en Rhône-Alpes, à l'émergence de deux pôles universitaires et scientifiques à vocation européenne et même mondiale : les PRES « Université de Lyon » et « Université de Grenoble ». Cette polarisation pose la question de l'équité territoriale dans l'accès à l'offre d'enseignement supérieur, de recherche et de la contribution des partenaires universitaires au développement durable des territoires.

Dans la perspective d'un développement équilibré, tous les territoires de Rhône-Alpes, leurs habitants, leur tissu économique et leurs collectivités ont un droit légitime à un développement adossé à la connaissance.

##### **III.3.1.1 Soutenir les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur à partir de la stratégie des territoires, en cohérence avec la politique régionale d'aménagement du territoire**

La Région continuera à accompagner les PRES en étant particulièrement attentive, dans le respect de l'autonomie des acteurs, aux logiques de mutualisation et de mise en réseau et en contribuant ainsi à bâtir ce qui pourrait devenir l'Université de Rhône-Alpes. A travers les PRES, elle entend participer au rayonnement et à l'attractivité des grands pôles universitaires rhônalpins, notamment dans une optique de visibilité internationale.

Il ne sera pas possible à la collectivité régionale de soutenir, sur tous les territoires régionaux, une offre universitaire sur tous les champs de la connaissance. Aussi, la Région souhaite-t-elle encourager et favoriser l'émergence, sur ses territoires, de centres d'excellence alliant formations supérieures, recherche et valorisation économique : il s'agit bien de construire le triangle de la connaissance, sur des thématiques spécifiques, partout où les acteurs locaux en identifient les besoins. Par ailleurs, afin d'éviter les concurrences stériles et, au contraire, de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de la Région, il y a lieu de connecter encore plus étroitement les territoires et les sites principaux.

##### **III.3.1.2 Mobiliser les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche autour des projets de développement dans les sites de proximité**

Le maintien de pôles universitaires de proximité est le gage d'un aménagement équilibré du territoire en même temps qu'un facteur de démocratisation de l'enseignement supérieur. La Région souhaite mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche dans la

construction d'une offre d'enseignement supérieur et de recherche adaptée aux besoins des territoires de Rhône-Alpes. Elle sera particulièrement attentive à ce que cette offre intègre les besoins sur le plan économique (formation, équipements, plateformes...) et sur celui de la vie étudiante et des parcours de formation.

**En réaffirmant son soutien aux antennes universitaires, la Région veillera à l'attention accordée par les établissements à l'élaboration sur leurs sites secondaires d'une carte des formations initiales évitant les dispersions territoriales et favorisant une offre cohérente tant dans ses thématiques que dans ses niveaux et voies de certification. Elle consacrera pour ce faire, des moyens spécifiques supplémentaires à ceux qui auront été octroyés par leur établissement de rattachement.**

### **III.3.2 Une stratégie internationale au service du triangle de la connaissance**

La coopération internationale est inhérente au développement universitaire ; de plus en plus, elle le devient aussi au développement économique. Riche de coopérations nombreuses, parfois anciennes, toujours fructueuses, la Région Rhône-Alpes souhaite s'appuyer sur son potentiel universitaire pour développer encore ses échanges internationaux.

Que ce soit en direction de pays hautement développés, de nations en émergence ou de pays en voie de développement, la Région souhaite, là encore, renforcer des coopérations fondées sur le « triangle de la connaissance » qui allient des dimensions universitaires, scientifiques et économiques. A des titres divers, les partenaires internationaux de Rhône-Alpes partagent cette préoccupation ; c'est particulièrement le cas des pays émergents qui voient dans ce type de coopération un moyen de leur développement, ou des partenaires européens (au premier rang desquels ceux des réseaux des « 4 Moteurs » et de l'Eurorégion) qui mesurent que les politiques communautaires valorisent des coopérations universitaires et économiques de haut niveau.

Au delà de l'effort régional en faveur de la mobilité étudiante, il y a donc lieu de faire converger les dispositifs de coopération internationale et de mobilité des chercheurs, des doctorants et des étudiants et les initiatives des réseaux économiques rhônalpins (pôles, clusters, ERAI, ...)

#### **III.3.2.1 Encourager les partenariats d'excellence à travers le soutien à des projets de coopération scientifique et technologique de haut niveau**

Le dispositif « COOPERA » visera des partenariats structurants, associant les acteurs clés du triptyque « Economie – Recherche – Formation » (universités, communautés académiques de recherche, clusters économiques et pôles de compétitivité).

La Région soutiendra ainsi les partenariats d'excellence développés dans les régions avec lesquelles Rhône-Alpes est liée par un accord de coopération, en Europe et hors Europe.

Des programmes conjoints, financés à parité avec d'autres acteurs publics, pourront également être soutenus au titre de cette excellence scientifique : ces projets devront chercher à faire émerger et structurer des offres de formation supérieure et de recherche innovantes émanant de regroupements scientifiques régionaux, en coopération avec des régions partenaires.

#### **III.3.2.2 Impulser et soutenir les projets de coopération internationale en émergence**

La Région souhaite, par ailleurs, poursuivre et renforcer sa politique de partenariats avec des régions partenaires du Sud, à travers des coopérations universitaires et scientifiques. Ces partenariats viseront à mettre l'excellence scientifique rhônalpine au service du développement. Les projets « COOPERA », déposés dans ce cadre, viseront à développer des collaborations permettant de faire émerger des pôles scientifiques de niveau international dans les pays du Sud et y développer des capacités de recherche et d'expertise utiles au développement.



### **III.3.2.3 Attirer des talents et des experts de haut niveau scientifique en région Rhône-Alpes**

La Région poursuit l'objectif d'attirer des talents et des experts de haut niveau scientifique et de permettre aux doctorants et chercheurs rhônalpins d'effectuer des enseignements ou des travaux de recherche à l'étranger. Pour ce faire, il est envisagé de poursuivre le dispositif « CMIRA / Mobilités » et de l'orienter sur les régions partenaires de Rhône-Alpes. La Région étudiera, par ailleurs, la mise en place de chaires internationales de recherche pour accueillir des chercheurs de très haut niveau et de renommée internationale dans tous domaines scientifiques : sciences du vivant, sciences humaines et sociales, sciences appliquées et nouvelles technologies, etc. Ces chaires permettront aux bénéficiaires d'être accueillis pendant une année, voire deux, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou de recherche de Rhône-Alpes, autour d'un projet scientifique.

### **III.3.2.4 Contribuer à la visibilité des établissements d'ESR rhônalpins**

Dans le cadre de la contractualisation, la Région soutiendra les établissements pour leur permettre de déployer leur stratégie internationale dans des régions partenaires de Rhône-Alpes. Les actions financées à ce titre devront servir leurs projets de coopération futurs et participer au développement de la mobilité étudiante. Il s'agira ici d'aider à la structuration des services « relations internationales » des établissements et des liens que ces derniers nouent avec les laboratoires de recherche, de participer à des colloques ou salons destinés à valoriser nos établissements sur la scène universitaire internationale.

### **III.3.3 Contribuer à une nouvelle relation Sciences et Société à travers l'intégration de la dimension « sciences en société »**

La Région Rhône-Alpes est engagée dans une démarche de rapprochement des citoyens avec la science et les scientifiques à travers des débats citoyens. Le but est de créer des instances où scientifiques et citoyens pourront débattre publiquement et démocratiquement des conséquences économiques, sociales et écologiques des diverses activités scientifiques. En effet, les alertes liées aux crises technologiques, environnementales et sanitaires des dernières décennies nécessitent d'accompagner les évolutions scientifiques et technologiques de débats citoyens.

Il s'agit donc de retisser les liens entre la science et la société civile, de renouer un dialogue raisonné et constructif qui assure aux chercheurs qu'ils disposeront de l'indépendance à la fois intellectuelle et économique pour exercer leur métier et aux citoyens que leurs demandes seront prises en considération tout autant que celles émanant d'autres acteurs sociaux plus influents économiquement dans l'élaboration des grandes priorités de la politique scientifique. Les interrogations sur ces thématiques peuvent être traduites de la façon suivante :

- ▶ Comment faire profiter les citoyens de la richesse intellectuelle apportée par les universités et les centres de recherche, en lien avec les politiques publiques concernant le développement durable, le développement économique, la réduction des inégalités, l'émancipation sociale et culturelle ?
- ▶ Quels liens établir entre recherche et innovation ? Quelles doivent être les modalités du partenariat public-privé ? Quels bilans peuvent être tirés des structures de valorisation des universités et centres de recherche ?
- ▶ Quelle complémentarité construire entre recherche fondamentale et recherche finalisée ? Quel équilibre trouver entre l'organisation de la recherche par projets et investissements de long terme, entre projets blancs et projets ciblés ?

Trois objectifs seront appliqués de manière transversale afin de renforcer les liens Science Société :

#### **III.3.3.1 Impliquer pleinement les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur cette préoccupation.**

Les dispositifs régionaux d'aide à la recherche (« groupements de recherche » ou « réseaux de recherche » ou « cluster de recherche », ADR) incluront systématiquement un volet sur la diffusion auprès du grand public des résultats produits par la recherche sous la forme de grandes



manifestations, de séminaires, de débats, afin d'informer objectivement les citoyens sur les avancées de la science et leurs implications sociétales.

### **III.3.3.2 Décrypter la demande sociale par rapport aux évolutions de la recherche et de la technologie, et créer des réseaux régionaux de dialogues correspondants**

Cet objectif vise à créer des outils adéquats pour identifier les questionnements des rhônalpins sur les évolutions scientifiques et technologiques, formuler les problématiques et les soumettre aux chercheurs. Pour répondre à cette attente, nous nous appuyerons principalement sur la démarche initiée par le Cluster 14 « Enjeux et représentations de la science, de la technologie et de leurs usages » dans le cadre du SRESR de 2005 à 2010. La Région soutiendra des actions portées par des réseaux à l'échelle régionale qui permettront d'instaurer un dialogue science société sur des questionnements identifiés de la société civile.

### **III.3.3.3 Mobiliser des experts et des médiateurs pour apporter des éléments de réponse aux interrogations des citoyens, dans un cadre régional et mutualisé.**

Le dialogue entre les chercheurs et les citoyens ne s'établit pas nécessairement de manière spontanée, du fait de la complexité des thématiques scientifiques ou des connaissances de base nécessaires pour comprendre les questions traitées par les scientifiques et leurs conséquences sur l'évolution de la société. Cela se traduit par un fossé entre la Science et la Société. Ainsi, pour réduire cet écart, il est parfois nécessaire de recourir à un processus de médiation. La Région Rhône-Alpes souhaite que des experts et les acteurs régionaux de la médiation scientifique - centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), associations à but non lucratif, acteurs culturels, etc. - se mobilisent pour faciliter cette mise en relation et les échanges constructifs entre la recherche et la société civile. La collectivité soutiendra exclusivement les actions de médiation de portée régionale, construites en partenariat entre plusieurs acteurs aux compétences complémentaires, qui mutualiseront leurs efforts pour toucher différents publics, sur l'ensemble du territoire.

## **IV LA GOUVERNANCE**

### **IV-1 AVANT TOUT, UNE NECESSITE**

Le suivi évaluatif du SRESR 2005-2010 a mis en évidence que la communauté rhônalpine de l'ESRI a besoin de rendez-vous fixes et qu'une gouvernance régionale doit être envisagée.

Il ne peut en effet y avoir d'action politique régionale efficace sans une concertation étroite et permanente avec les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, et de l'innovation. Aussi, devant le succès et l'intérêt qu'ont suscités les ateliers de prospective qui ont présidé à l'élaboration des priorités régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, la Région souhaite poursuivre, tout au long de la mise en œuvre de cette stratégie, la concertation avec les acteurs.

La gouvernance mise en place, politique comme technique, aura pour vocation à :

- organiser la concertation des acteurs sur la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Région et sur l'évolution du paysage rhônalpin de l'ESRI ;
- mettre en cohérence les déclinaisons opérationnelles des différents dispositifs ;
- favoriser une expression claire de l'exécutif régional au travers d'instance décisionnelle régulière à haute visibilité (« rendez-vous annuel ») ;
- assurer l'évolutivité de la SRESRI par sa remise en débat régulière au sein d'une gouvernance régionale associant largement les acteurs, dans l'esprit de concertation qui a présidé à l'élaboration de ce schéma.

## IV-2 LES CONTOURS DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET TECHNIQUE DE LA POLITIQUE REGIONALE

La refonte du pilotage régional en faveur d'une meilleure lisibilité et d'un accroissement du maillage régional est considérée comme une condition essentielle de succès de cette nouvelle stratégie régionale.

Ses contours ont été définis avec les acteurs de l'ESRI, partant du principe qu'ils sont les mieux à même d'articuler leurs instances de décisions et les instances de dialogue avec la Région.

Réunie une fois par an à l'initiative du conseiller spécial du Conseil Régional, la Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation reflètera la diversité et la richesse des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pourrait réunir la Région et d'autres collectivités territoriales, les PRES, les présidences des universités, l'AGERA, des responsables de grandes écoles, des représentants de pôles de compétitivité, de clusters économiques, la CEPRA, des représentants d'organismes de recherche, l'ARDI, OSEO, des représentants d'établissements de formations sanitaires et sociales, la Chambre de commerce et d'industrie Rhône-Alpes, des entreprises (PME-TPE et grand groupe), le CESER ainsi que des représentants syndicaux élus des personnels et des étudiants.

Le travail mené par la conférence se fera en cohérence avec celui des commissions 3 (enseignement supérieur, recherche et formations sanitaires et sociales) et 4 (emploi, économie, économie sociale et solidaire et innovation sociale) et en lien étroit avec la gouvernance du SRDEI.

La gouvernance technique sera organisée autour de trois groupes de travail thématiques (aide à la réussite, accompagnement des publics et formation ; recherche, innovation, sciences et société ; international) présidés par une personnalité qualifiée membre de la gouvernance politique. Ils auront, entre autres, missions de suivre les actions structurantes, proposer des outils d'évaluation, partager les bilans, favoriser le partage de bonnes pratiques et d'émettre des propositions d'évolutions des outils à la Conférence Régionale.

## V LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

### V-1 LES PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION DE LA REGION

La SRESRI exprime une stratégie forte, concertée et décisive, qui implique des choix jusque dans la mise en œuvre des dispositifs, régis par une série limitée de principes opérationnels :

- **La dimension régionale** : La Région soutiendra prioritairement les actions qui rayonnent sur l'ensemble de la région, auprès de tous ses corps constituants et en particulier des étudiants, des chercheurs, des PME et sur tous ses territoires qu'ils soient urbains, ruraux ou péri-ruraux.
- **Le partenariat** : La Région exige que les actions soient construites de façon partenariale, afin de favoriser les échanges entre des acteurs de sphères différentes, de développer les synergies entre les acteurs privilégiés de la Région Rhône-Alpes, de mutualiser les coûts, de diffuser auprès d'un public plus large et diversifié. La Région privilégie les initiatives créant du liant entre les acteurs de la région, via des projets et/ou des moyens collectifs, plutôt qu'un soutien au fonctionnement des structures.

- **Le co-financement** : La Région tient compte des autres financeurs, en premier lieu l'Etat, et choisit en fonction de ses objectifs propres de soutenir des initiatives différentes ou conjointes des dispositifs proposés par d'autres acteurs. Lorsque cela est possible, le soutien de la Région sera conditionné à la règle des trois piliers : un tiers Région, un tiers autres collectivités ou Etat, un tiers d'autofinancement.
- **Le respect de l'autonomie** : La Région soutient mais ne fait pas l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le dialogue sciences et société, qui sont du ressort plein et entier des acteurs. Elle a toutefois ces objectifs propres qu'elle entend faire progresser par son intervention.
- **La communication et la diffusion des résultats** : La Région attend que les résultats des actions qu'elle soutient, donnent lieu à des communications vers des publics ciblés ou le grand public. L'objectif est de faire connaître les actions et les financements de la Région, de susciter des rencontres entre les bénéficiaires des aides (échanges de bonnes pratiques), d'alimenter les élus et techniciens régionaux et au-delà, les citoyens rhônalpins, avec les connaissances produites sur leur territoire, et ainsi produire le retour sur investissement attendu du soutien régional.
- **L'évaluation systématique** : La Région n'a pas vocation à reconduire son soutien sans limite de temps, et doit pouvoir s'appuyer sur des éléments objectifs d'évaluation pour éventuellement reconduire son soutien. Des indicateurs, simples et peu nombreux seront exigés en amont des projets, qui assortiront leurs résultats d'une analyse critique de leur réussite et des adaptations proposées pour améliorer l'efficacité de la subvention publique. Cette évaluation intégrera les principes définis par la Région au titre de sa politique transversale de développement durable, en s'appuyant sur les critères d'efficacité, d'efficience et de pertinence au regard des résultats et des impacts écologiques, économiques et sociaux (éco-socio-conditionnalité).

## V-2 LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

### V.2.1 La problématique financière

Le calibrage de l'intervention régionale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, doit se construire dans le contexte suivant :

- la réforme de la Taxe Professionnelle produira son plein effet dès 2011 et va avoir pour conséquence une diminution de l'autonomie fiscale de la collectivité ;
- cette réforme intervient par ailleurs dans un contexte de réforme institutionnelle dont le volet « compétences » n'est maintenu en l'état que jusqu'en 2015 ;
- les dotations de l'Etat ont été successivement resserrées par les différentes lois des finances.

### V.2.2 Les priorités régionales

La Région fait le choix de prioriser l'investissement selon l'ordre suivant :

- Le CPER
- Le démarrage du Plan Campus

Le CPER (Contrat de Projet Etat Région) 2007-2013 permet de réaliser des projets d'investissement structurants dans les champs de l'enseignement supérieur et de la recherche ; le montage juridique est celui de la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) qui permet le cofinancement des projets et dont l'expérience prouve qu'il permet à des entreprises locales de les réaliser.

Pour la Région, sa contribution à l'Opération Campus correspond au « CPER d'après » (2014-2020). 255 M€ seront consacrés au soutien aux campus de Rhône-Alpes, dont 85 M€ pour les campus non retenus par l'Etat. Elle se fixe l'objectif de consacrer 62 M€ d'ici 2014, sous réserve

de l'inscription des crédits correspondants au budget : 32 M€ dans le cadre des Opérations Campus Lyon Cité Campus et Grenoble Université de l'Innovation et 30 M€ pour les campus non retenus. La Région a refusé de participer à des montages de type « Partenariat Public Privé » pourtant imposés par l'Etat. En effet, là encore, l'expérience prouve que ces PPP bénéficient majoritairement à des opérateurs (ou groupements d'opérateurs) nationaux sans réelles retombées sur le territoire régional et que la négociation est défavorable à l'utilisateur final.

Par ailleurs la Région optimisera l'usage des moyens financiers, en particulier de fonctionnement, en raison des contraintes budgétaires qui s'imposent à elle dès le budget 2011.

## VI LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE REGIONALE

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie régionale, en respectant les principes d'intervention énoncés, un ensemble cohérent de dispositifs sera construit au cours du premier semestre 2011, dans une démarche collaborative avec les acteurs concernés. Ces dispositifs seront soit originaux, soit l'évolution de dispositifs existants.

La liste des dispositifs décrits ci-après n'écarte pas la possibilité d'élaboration d'outils complémentaires en fonction de besoins nouvellement identifiés.

### La contractualisation

Afin de tenir compte des évolutions que les établissements ont connues et du bilan du suivi évaluatif du SRESR 2005–2010, la contractualisation avec les établissements sera maintenue sur un mode renouvelé.

La contractualisation se déclinera en contrat d'objectifs et de moyens visant à définir le partenariat stratégique entre la Région et l'établissement et à mettre en place les actions correspondantes répondant aux objectifs de la Stratégie Régionale. Chaque contrat fera l'objet d'une négociation avec la Région à partir d'un document stratégique. La négociation sera l'occasion de définir les objectifs partagés ainsi que les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des actions conduites.

La contractualisation pourra être complétée par des appels à projets spécifiques correspondant aux priorités régionales.

Le principe des trois « piliers » sera adopté, selon les modalités suivantes :

<b>Pilier libre</b>	<b>Pilier impulsion</b>	<b>Pilier expérimentation et démonstration</b>
contenu à la libre initiative des établissements	priorités définies par la Région	
Modalité d'allocation : contrat pluriannuel	Modalités : contrat et/ou appels à projets, bourses	Modalités : « appels à projets » ou règlement
Critère d'allocation : montant par étudiant	CPER, Campus	

L'évaluation de la contractualisation se fera à la fois in itinere et a posteriori. L'évaluation effectuée durant le déroulement de l'action, une seule fois et à mi-parcours, permettra de mesurer la cohérence de l'action et permettra de recueillir les premiers résultats observables. Elle sera complétée par une évaluation a posteriori visant à mesurer les impacts et à dégager des enseignements prospectifs.

### Le programme Université Citoyenne et Solidaire

Pour conforter l'engagement social de l'enseignement supérieur et répondre aux besoins des territoires, la Région entend conjuguer l'appel à projets Université Citoyenne et Solidaire avec un

dispositif d'animation permettant de répondre à des demandes de besoin en connaissances des territoires, de déployer des expérimentations (laboratoires d'usage, par exemple) et de favoriser le dialogue science et société.

#### Le soutien au Dialogue Science et Société

Le dispositif de soutien au renforcement du dialogue entre la Science et la Société est fondé sur un appel à projets annuel. Les projets soutenus pourront avoir une durée supérieure à un an, ils associeront le monde universitaire et ils auront une dimension régionale.

#### Mobilité étudiante

Le soutien apporté aux établissements pour le développement de leurs relations internationales sera maintenu. Les actions financées à ce titre leur permettront de participer au développement de la mobilité étudiante et au déploiement de leurs projets de coopération. Elles pourront en particulier contribuer à la structuration des services « relations internationales » des établissements, au développement des cours de langues pour les étudiants, à la valorisation des établissements sur la scène universitaire internationale.

#### Soutien à la recherche universitaire

Le soutien à la recherche universitaire s'appuiera sur trois dispositifs :

- le dispositif des communautés de recherche académique (ARC) hérite du dispositif « cluster de recherche » du SRESR 2005-2010. La Région entend poursuivre et renforcer sa politique de soutien aux acteurs rhônalpins de la recherche et à leur mise en réseau. Les ARC permettront de soutenir des réseaux travaillant sur de grands enjeux sociétaux porteurs d'un important potentiel de développement socio-économique, culturel ou sanitaire. De tels enjeux font appel à la confrontation des savoirs, aux échanges d'expériences et à la pluridisciplinarité. Il conviendra donc de redéfinir les périmètres des réseaux actuels. En outre, les ARC devront être en cohérence avec l'environnement apparu depuis 2005 et devront préfigurer des communautés capables de répondre aux appels d'offre européens du prochain Programme-Cadre de Recherche Développement (PCRD). La Région souhaite, dans ce cadre général, accorder une attention particulière aux Sciences Humaines et Sociales. Le soutien régional sera recentré sur des dépenses de fonctionnement : financement d'allocations doctorales de recherche, de manifestations scientifiques, d'animation du réseau, d'ouverture internationale, de communication....
- la politique régionale visera à garantir un espace de créativité à l'ensemble de la communauté scientifique rhônalpine, à accompagner la prise de risque scientifique et à soutenir les projets de recherche les plus novateurs. Pour ce, elle maintiendra le dispositif « CIBLE » ;
- la Région continuera à soutenir l'organisation en Rhône-Alpes de manifestations scientifiques (congrès et séminaires, diffusion des connaissances, formation des chercheurs,...). Elle sera particulièrement attentive à la visibilité internationale de ces manifestations ainsi qu'à celles consacrées aux Sciences Humaines et Sociales.

#### Dispositifs de coopération universitaire internationale

Les dispositifs de coopération universitaire internationale viseront à valoriser les projets à dimension inter universitaire et intégrant les trois dimensions du « triangle de l'innovation » (développement économique, formation supérieure et recherche) et associeront les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les pôles de compétitivité et les clusters Rhône-Alpes. Ces projets pourront être pluriannuels.

#### Projets collaboratifs de recherche-développement

Plusieurs dispositifs apportent un soutien régional aux projets collaboratifs de R&D sélectionnés par appels à projets :

- Projets de recherche et développement issus des pôles de compétitivité : cet appel à projets permet un cofinancement de l'Etat et des collectivités territoriales. La Région



poursuivra son soutien à ces projets dans le cadre de sa politique PERIC (Partenariat, Economie, Recherche, Innovation et Compétitivité) en étant particulièrement attentive à ce que l'Etat maintienne un niveau de financement acceptable. Par ailleurs, la Région soutiendra en priorité les projets au croisement de technologies et de marchés (fertilisation croisée) et en lien avec les autres dispositifs régionaux.

- Projets collaboratifs issus des clusters économiques Rhône-Alpes : l'appel à projets ITC (Innovation Technologique Clusters) permet le financement de la phase de démonstration de faisabilité d'une innovation technologique et de la phase de son intégration en entreprise. Ce dispositif sera maintenu.
- Plateformes technologiques Rhône-Alpes : les plateformes technologiques Rhône-Alpes (cofinancée par le FEDER) permettent la mutualisation de moyens technologiques et l'émergence de projets collaboratifs. Les plateformes existantes feront l'objet d'une mise en réseau régional qui permettra de renforcer leur visibilité. L'ARDI sera mobilisée pour identifier, partout sur le territoire régional, les entreprises susceptibles d'y faire appel. L'appel à projets pour la création de nouvelles plateformes sera poursuivi.

#### Les centres de ressources technologiques

La Région proposera aux centres de ressources technologique qu'ils poursuivent et améliorent leur expertise auprès des PME et qu'ils renforcent leur action de coopération avec les autres acteurs régionaux de l'innovation.

#### Soutien à la valorisation et à l'incubation

La Région maintiendra son dispositif de soutien à la valorisation et l'incubation. Elle sera particulièrement attentive aux évolutions que la création possible de Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) provoquera sur les structures mutualisées de valorisation et sur les incubateurs.

**DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL****STRATEGIE REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION – SRESRI**

Le Conseil régional en sa réunion des 24 et 25 février 2011,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2011,

VU le rapport n°11.03.100 de Monsieur le Président du Conseil régional,

VU l'avis de la commission Enseignement supérieur, recherche, formations sanitaires et sociales,

APRES avoir délibéré,

**DECIDE**

I-1) d'adopter la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dont les objectifs sont les suivants :

- Défendre les missions fondamentales du service public d'enseignement supérieur et de la recherche dans une logique de réussite pour tous et de développement humain durable et de mieux être. Considérer les instances universitaires et les organismes de recherche comme étant les interlocuteurs privilégiés de la Région ;
- Contribuer à renforcer les performances de l'enseignement supérieur et de la recherche au profit des Rhônealpins ;
- Prioriser la réussite et la vie quotidienne des étudiants ; utiliser les outils existants d'observation statistique de l'insertion professionnelle des cursus et du devenir des étudiants et mettre en place ceux qui manquent, en consultation si possible avec l'Etat;
- Impulser une information et un débat citoyen sur les enjeux sciences et société, sur les concepts d'innovation et d'excellence en s'appuyant notamment sur le travail des centres de culture scientifique, technique et industrielle ;
- Intégrer la dimension « sciences en société » dans les priorités et instruments de la Région ;
- Contribuer à un développement équilibré de tous les territoires de Rhône-Alpes prenant appui sur les potentialités de chacun et à un rayonnement de la Région à l'international.
- Affirmer le soutien aux sciences humaines et sociales qui est une priorité transversale à tous les dispositifs.

a) Volet « Enseignement Supérieur »

- Aider les établissements d'enseignement supérieur à mener leurs projets d'excellence et à développer leurs spécificités ;
- Favoriser, au cœur de la stratégie régionale, la réussite des étudiants, notamment les plus en difficulté, par des actions ambitieuses et structurées de réorientation, d'accompagnement et d'insertion professionnelle, en lien avec les stratégies de développement économique, en particulier via l'apprentissage ;
- Renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, pour les publics éloignés (critères sociaux, géographiques, économiques) de l'université et conforter les sites universitaires de Roanne, Bourg-en-Bresse et Valence, à la recherche d'un équilibre visant à la fois à assurer la formation de qualité du plus grand nombre, garantir l'insertion professionnelle de ses diplômés et contribuer au développement des territoires de Rhône-Alpes ;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants, soutenir fortement l'offre du parc de logements sociaux dans les villes universitaires, en adéquation avec les objectifs du Plan Climat (délibération 10.09.641) et les engagements du CPER 2007-2013, ces logements doivent présenter un niveau élevé de performance énergétique, niveau « basse consommation » ; améliorer l'accès aux réseaux de transports en commun de la région ;
- Maintenir l'effort exceptionnel de la Région Rhône-Alpes pour l'internationalisation des parcours d'enseignement en Europe et à l'international, notamment grâce aux bourses de mobilité ;
- Mener une réflexion sur les outils à mobiliser pour permettre à l'enseignement supérieur de jouer un rôle dans la promotion sociale des salariés ;
- Soutenir l'universitarisation des formations sanitaires et sociales, notamment dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF).

b) Volet « Recherche »

- Répondre aux nouveaux enjeux scientifiques qui nécessitent des approches multidisciplinaires, en prenant en compte les structures de mise en lien et les opportunités de financement apparues depuis 2005 (réseaux thématiques, instituts Carnot, pôles de compétitivité, investissements d'avenir) ;
- Renforcer le rayonnement, l'excellence pour tous et le rayonnement international de la recherche en région grâce au soutien d'infrastructures de recherche au meilleur niveau et au déploiement d'outils collaboratifs propres à la Région (Communautés de recherche académique ARC) qui soient visibles et articulés avec l'existant ;
- Soutenir la créativité et l'originalité à travers les projets blancs ;
- Soutenir les jeunes chercheurs et favoriser l'emploi scientifique ;
- Accompagner des projets émergents particulièrement structurants tels que Institut National de l'Energie Solaire (INES) et Rovaltain.

c) Volet « Innovation »

- Concevoir l'innovation au service du progrès humain, écologique et de l'utilité sociale ;
- Développer et organiser les synergies entre les laboratoires de recherche, les établissements d'enseignement supérieur, le monde économique et social, au service des PME ;
- Promouvoir la culture de l'innovation et en débattre, en particulier dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Renforcer l'accès à l'innovation technologique et non technologique des PME et des TPE, quelque soit leur niveau de maîtrise des processus d'innovation ;
- Fluidifier et simplifier les processus d'innovation, au bénéfice d'une mise en relation et des adéquations entre l'offre et la demande de connaissance.

I-2) d'adopter les modes d'intervention suivants :

a) Volet « Enseignement Supérieur »

L'essentiel du soutien régional passe par la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes et concernent les dispositifs, en particulier à destination des étudiants de niveau Licence et Master. Chaque contrat, comprendra trois piliers : un pilier « libre », un pilier « impulsion » et un pilier « expérimentation » et sera soumis à l'approbation de la Commission permanente. Les cahiers des charges de chacun des trois piliers seront validés par la Commission permanente, sans repousser la présentation des premiers contrats.

L'appel à projets « Université Citoyenne et Solidaire » sera maintenu dans une logique d'ouverture à l'environnement associatif, social et humain des universités et de création de passerelles entre le monde universitaire et l'éducation citoyenne et populaire. Les évolutions de son règlement seront soumises à l'Assemblée plénière.

b) Volet « Recherche »

Le mode principal d'intervention passera par des appels à projets (*CIBLE, ARC, Colloques, Coopération et mobilité internationales Rhône-Alpes, dialogue sciences et société ...*) dont les règlements seront soumis à l'Assemblée Plénière. Un effort particulier sera consenti à l'appel à projets CIBLE concernant des projets de recherche, sans finalité définie (projets blancs). La baisse du budget de fonctionnement ne s'appliquera pas à CIBLE. Le dispositif ARC visera à la réduction du nombre de réseaux en veillant à ce que le nombre d'équivalent temps plein soit maintenu.

Les dispositifs de soutien à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), en particulier les contrats de mission des structures labellisées, seront maintenus pour l'année 2011.

c) Volet « Innovation »

Le mode principal d'intervention passera par des appels à projets qui concernent les projets collaboratifs de R&D issus des pôles de compétitivité et clusters Rhône-Alpes ; ainsi que les plateformes technologiques Rhône-Alpes.

La Région maintiendra une politique partagée avec l'Etat concernant l'Agence Régionale de Développement de l'Innovation (ARDI), avec les collectivités locales concernant les centres de ressources technologiques, les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) concernant les structures mutualisées de valorisation de la recherche publique et d'incubation. Cette politique sera réévaluée au fur et à mesure de l'évolution du contexte.

La poursuite de la participation de la Région Rhône-Alpes au soutien des projets de recherche et développement issus des pôles de compétitivité en complément du Fonds Unique Interministériel (FUI)

se fera en précisant que la Région souhaite un niveau élevé de mobilisation du FUI au-delà de 65% du soutien public total aux projets rhônalpins. La Région entend également attribuer 50% de son soutien directement à des PME/TPE. A terme, il s'agira de créer un réseau comprenant les entreprises et les acteurs de l'innovation mais aussi les CCSTI, les universitaires en SHS, les associations, en particulier relevant de l'éducation populaire, permettant un débat citoyen sur l'innovation.

I-3) de soumettre à l'Assemblée plénière la précision des modalités et moyens de mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

I-4) de donner délégation à la Commission permanente pour approuver les contrats avec les établissements d'enseignement supérieur.

I-5) de réaffirmer l'engagement de la Région pris dans le cadre :

- du CPER 2007/2013 tels qu'inscrits en annexe 1 ;
- du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 ;
- du soutien aux campus de Rhône-Alpes, en particulier à travers les Opérations Campus Lyon Cité Campus et Grenoble Université de l'Innovation tels qu'inscrits en annexe 2.

I-6) de soutenir si nécessaire les projets retenus dans le cadre des appels à projets « Investissements d'avenir » répondant aux orientations de la stratégie régionale.

I-7) de créer une Conférence Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation dont les membres représentant la communauté universitaire seront élus et dont les élus de la commission « Enseignement Supérieur, Recherche et Formations Sanitaires et Sociales » seront membres. Ses missions, sa composition seront soumises au vote de l'Assemblée plénière.

I-8) de présenter à la commission « Enseignement Supérieur, Recherche et Formations Sanitaires et Sociales », chaque année, un rapport sur les travaux de la Conférence Régionale.

I-9) d'inscrire cette nouvelle Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans la démarche généralisée d'évaluation des politiques régionales, votée en Assemblée plénière du Conseil régional (rapport n°05.13.600 du 21 juillet 2005), en conformité avec sa volonté de transparence et de bonne utilisation des fonds publics. Cette volonté partagée d'évaluation imprègne la Région depuis 2005 et a été reconnue au niveau national pour son caractère exemplaire et précurseur dans le cadre des réseaux de la Société française d'évaluation (SFE) et de l'Association Finances, Gestion et Évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE). Elle s'est traduite par de nombreuses publications du Conseil régional dans les revues généralisées ou spécialisées.

Au vu des travaux effectués conformément à la délibération adoptée le 21 juillet 2005, une évolution des instances d'évaluation et de leurs objectifs apparaît comme souhaitable, tout en réaffirmant la nécessité de poursuivre cette démarche d'évaluation basée sur les principes suivants :

- externalisation des travaux d'évaluation permettant l'indépendance et le caractère scientifique des jugements formulés,
- gouvernance large dans le suivi des travaux, par l'association des élus de chaque groupe politique du Conseil régional, des acteurs de la politique évaluée, des partenaires sociaux et des citoyens,
- implication, dans le cadre des instances CSDE, SUEVAL et PERIC, des représentants du Conseil régional dans la définition et le pilotage des évaluations menées.

Pour conduire les concertations nécessaires, tant au sein du Conseil régional qu'avec les partenaires des politiques régionales et les experts de l'évaluation de politiques publiques, il est décidé qu'une délibération sera inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée avant fin 2011.

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE

RhôneAlpes Région

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES  
78 route de Paris - BP19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex  
Téléphone 04 72 59 40 00/Télécopie 04 72 59 42 18